

### Plan de prévention et écoconception emballages “Santé”

## Adelphé accompagne les entreprises du secteur pharmaceutique dans la réduction de leur impact environnemental

*L'écoconception est une démarche essentielle pour limiter l'empreinte écologique des emballages, répondre aux obligations réglementaires et aux attentes des consommateurs. Conformément à la loi AGEC, les entreprises ont jusqu'au 15 octobre 2023 pour produire un plan d'actions emballages ménagers. Pour les accompagner dans cette démarche, Adelphé a réalisé un plan de prévention et d'écoconception commun pour les entreprises de la santé, en prenant en compte les spécificités d'un secteur très réglementé.*

**Conformité à la Loi AGEC : Adelphé transforme cette obligation en opportunité pour les entreprises**

#### **Loi AGEC : exigences réglementaires des entreprises en matière d'emballages ménagers**

Conformément à l'article 72 de la loi AGEC (loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), chaque entreprise a pour obligation de formaliser sa stratégie pour réduire l'impact environnemental de ses emballages ménagers. Chacune doit produire une feuille de route pour fixer des actions qu'elle s'engage à réaliser d'ici 2025. Ces actions reposent sur 4 axes : Réduction, Réemploi, Recyclabilité et Réincorporation de matière. Cette feuille de route “écoconception des emballages ménagers” est à élaborer avant le 15 octobre 2023 ; une fois cette date passée, les plans ne seront pas pris en compte dans la synthèse remise aux pouvoirs publics fin 2023 par Adelphé.

#### **Adelphé facilite la conformité des entreprises à la loi AGEC**

Adelphé, avec sa maison-mère Citeo, accompagne les entreprises pour faciliter la construction de leurs plans de prévention et d'écoconception, pour en faire une réelle opportunité de mise en œuvre d'actions concrètes destinées à améliorer les impacts environnementaux de leurs emballages.

Plusieurs options s'offrent aux entreprises pour répondre à cette obligation réglementaire :

- **Plan de Prévention Individuel**

L'entreprise rédige elle-même sa feuille de route avec les actions d'écoconception qu'elle souhaite mettre en place. Adelphe met à disposition une trame de plan individuel en ligne pour aider à sa rédaction, accompagnée d'outils et de ressources utiles. Pour être en conformité, il faut impérativement déposer son plan sur l'espace client Adelphe pour que celui-ci soit comptabilisé.

- **Plan de Prévention Commun**

L'entreprise décide de s'appuyer sur les plans de prévention rédigés par Adelphe en s'associant à un ou plusieurs plans communs. L'entreprise s'engage à mettre en place plusieurs actions d'écoconception qu'elle aura choisies parmi celles listées dans le plan, d'ici à 2025.

Les plans de prévention s'inscrivent sur le long terme : les entreprises devront réaliser un bilan en 2025, afin de bâtir un autre plan avec de nouveaux objectifs pour les trois années suivantes.

Pour aller encore plus loin, Adelphe poursuit l'accompagnement de ses adhérents à travers la mise à disposition d'une gamme complète de ressources : une vidéo expliquant les contours des plans à bâtir, un tutoriel d'accompagnement, une FAQ spéciale "plans de prévention" et enfin, des webinars "écoconception" disponibles sur le "Campus Circulaire", la plateforme e-learning d'Adelphe.

## Plan de prévention et d'écoconception au secteur de la santé : défis et perspectives

### Le marché du secteur de la Santé en France

En 2022, le marché de la santé humaine en France, composé des circuits de la pharmacie, de la parapharmacie et de l'e-commerce, a dépassé les 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires (+ 6.9 % par rapport à 2021), grâce à une dynamique forte de l'ensemble de ses trois réseaux de distribution\*. On distingue généralement dans ce marché la vente libre qui inclut les médicaments qui peuvent être vendus sans ordonnance, certains dispositifs médicaux et les compléments alimentaires. Leur marché atteint 15,4 milliards d'euros, soit plus d'un tiers du marché de la santé, en croissance de 5,6 % vs 2021\*\*.

\*Source : IQVIA

[https://www.linkedin.com/posts/iqvia-france\\_conseil-iqvia-pharmacien-activity-7049757598509641728-6wlh/?utm\\_source=share&utm\\_medium=member\\_desktop](https://www.linkedin.com/posts/iqvia-france_conseil-iqvia-pharmacien-activity-7049757598509641728-6wlh/?utm_source=share&utm_medium=member_desktop)

\*\* Source : IQVIA

[https://www.linkedin.com/posts/iqvia-france\\_conseil-iqvia-pharmacien-activity-7049757598509641728-6wlh/?utm\\_source=share&utm\\_medium=member\\_desktop](https://www.linkedin.com/posts/iqvia-france_conseil-iqvia-pharmacien-activity-7049757598509641728-6wlh/?utm_source=share&utm_medium=member_desktop)

### État des lieux et catégories d'emballages représentatives du secteur de la Santé

En 2020, le secteur de la santé comptait près de 80 000 tonnes d'emballages ménagers. Ces emballages sont répartis en trois catégories de produits distinctes : médicaments, dispositifs médicaux et compléments alimentaires. Les emballages en carton, principalement présents sur les médicaments avec des conditionnements tels que les étuis carton et les blisters en plastique, ainsi

que sur les dispositifs médicaux avec des boîtes carton, représentent 40 % du gisement sectoriel en poids. Les emballages en plastique rigide, composés de bouteilles, flacons et divers formats rigides, contribuent à hauteur de 31 % au total. Les emballages en plastique souple, notamment les sachets et poches, représentent 5 % du gisement. Les emballages en verre, tels que les bouteilles, pots, flacons et ampoules, comptent pour 19 % du poids total, souvent associés à des étuis en carton. Enfin, les emballages en métal, incluant aérosols, sprays, inhalateurs et tubes, constituent 5 % du secteur et peuvent également être accompagnés d'étuis en carton.

\*Source : Déclaration des emballages ménagers Adelphe 2020

### **Plan de prévention pour le secteur de la Santé : pistes d'actions 3R pour les catégories d'emballages représentatives du secteur**

Le plan de prévention pour le secteur de la santé comporte un état des lieux sur les emballages représentatifs du secteur et leurs problématiques spécifiques. Il propose des pistes d'actions potentielles sur les 3R (Réduction, Réemploi, Recyclabilité) pour une trajectoire dans le temps que chaque entreprise est libre de mettre en application.

Les pistes d'actions potentielles sont illustrées par des exemples concrets provenant d'entreprises de différentes tailles du secteur : l'objectif est d'apporter un retour d'expérience sur les freins rencontrés et les leviers mis en œuvre pour déployer l'action en question. En s'associant à ce plan commun, les entreprises du secteur clientes d'Adelphe pourront s'approprier des actions cohérentes et réalisables pour leurs catégories de produits emballés.

## Document



### Sommaire :

- Introduction : contexte et objectifs
- Exigences réglementaires
- Les enjeux emballages du secteur de la Santé
- Synthèse des pistes d'actions potentielles les plus importantes
- Etats des lieux du secteur de la Santé
- Pistes d'actions 3R pour les catégories d'emballages représentatives du secteur
- Boîte à outils
- Annexes

### À propos d'Adelphé

Société de services agréée par l'État, filiale de Citeo, Adelphé est un éco-organisme dont la mission est de réduire l'impact environnemental des emballages ; il est particulièrement actif sur les filières des vins et spiritueux, des métiers de bouche et de la santé. Grâce à l'écocontribution versée par les acteurs économiques de ces secteurs, Adelphé conseille les entreprises pour que leurs emballages soient davantage réduits-réemployés-recyclés, finance les collectivités locales pour mieux les collecter et les trier, et sensibilise ses publics sur les bonnes pratiques et les bons gestes à adopter. En 2023, plus de 13 000 entreprises adhèrent à Adelphé et mobilisent environ 80 millions d'euros pour développer ce modèle circulaire, contribuer à la décarbonation de l'économie et ainsi préserver l'environnement et la biodiversité.

Site internet : [www.adelphé.fr](http://www.adelphé.fr)



**Contacts presse** - Léonie Ichoua & Chloé Moreau - [adelphé@monet-rp.com](mailto:adelphé@monet-rp.com) - 05 56 20 66 77